

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 Décembre 2017

Référence
2017-89

Objet de la délibération
Ingénierie LEADER pour l'année 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	19	19

Date de la convocation
05/11/2017

Vote
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 11 Décembre à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

**PRESENTS :** Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Jacky GILLET, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Laurent MARRAS, Véronique NICKELS, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Amélie ROBERT, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

**PROCURATIONS :** pas de procuration

**EXCUSES :** Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Stéphane EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Marie-France JOFFROY, Marie- Claude LAVOCAT, Anne-Marie NEDELEC, Nicolas LACROIX, Christophe LIMAUX, Denis MAILLOT, Bernadette RETOURNARD, Yvette ROSSIGNEUX, Patrick VIARD, Mariette VOILLOT.

**A été nommé secrétaire :** Jean-Yves ROY

### Ingénierie LEADER pour l'année 2018

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**VU** les statuts dudit Syndicat,

**CONSIDERANT** l'enveloppe d'1 455 300 € allouée au GAL du Pays de Chaumont, dont 25% sont consacrés à l'animation et au fonctionnement du GAL jusqu'en 2023,

**CONSIDERANT** les dépenses éligibles dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 de Champagne-Ardenne,

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre du programme LEADER nécessite une ingénierie spécifique composée d'1,5 ETP

**SUR PROPOSITION** du président de solliciter la subvention européenne conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (y compris charges patronales) : <i>Chef de projet LEADER + Assistante de gestion</i>	66 911,52 €	FEADER (80%) Autofinancement (20%)	58 729,22 € 14 682,30 €
Frais de déplacements	3 000 €		
Frais de communication et de formation	2 500 €		
Frais d'équipement et de matériel	1 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>73 411,52 €</b>	<b>73 411,52 €</b>	

ET APRES en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0)**

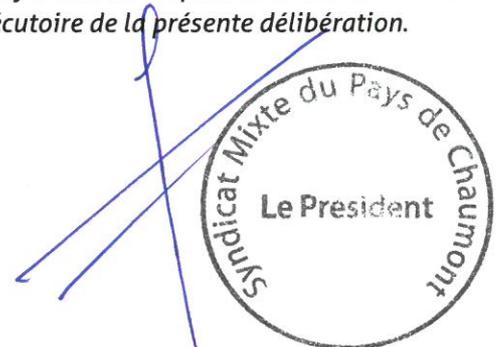
- 1° D'approuver le projet et le plan de financement
- 2° D'autoriser le président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.*



Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne  
Le 19 DEC. 2017